Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 022-212200455-20260622-DCM2026_22BCOHI-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Cohiniac

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le **lundi 22 juin 2026** à 20h00, salle de la mairie, sous la présidence de Mme Nathalie MARIETTE, Maire, en séance ordinaire pour étudier les questions à l'ordre du jour, transmis le 16 juin 2026.

Etaient présents : M. Jean-Paul ALLAIN, M. Jean-Paul HEDER, M. Ronan HELLEC, M. Augustin HERISSARD, Mme Marie-Christine LABICHE, Mme Aurélie LE LEPVRIER, Mme Nathalie LECOQ, Mme Nathalie MARIETTE, Mme Fanny MATNER, M. Claude PERIDY

Absents : Mme Adeline LE MEHAUTE

Secrétaire de séance : Mme Nathalie LECOQ

Nombre de membres en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10
Absents : 1

DCM 2026_22COHI Indemnités des Élus

Madame le Maire propose au conseil municipal de fixer les indemnités des élus comme suit :
Pour le maire : 24.00 % de l'indice brut terminal soit 986.52 € brut mensuel
Pour les 1er 2ème et 3ème adjoints : 8.50 % de l'indice brut terminal soit 349.39 € brut mensuel
Pour le conseiller délégué : 4.50% de l'indice brut terminal soit 184.97 € brut mensuel

Le Conseil Municipal vote cette proposition par 10 voix pour et 2 abstentions.

Tableau explicatif (exprimé en brut)

POPULATION	MAIRE	1ère 2ème et 3ème adjoints	Conseiller délégué
Moins de 500 habitants	24.00%	8.50%	4.50%
Mensuel	986.52€	349.39€	184.97€
Trimestriel	2 959.56€	1 048.17€	554.91€

Fait et délibéré à Cohiniac,
les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Nathalie MARIETTE

MAIRIE DE COHINIAC
22800 (Côtes-d'Armor)
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE